

**Courrier CFDT à M. GELAS**

**A l'attention de M. Stéphane GELAS**  
**Directeur du site de PSA RENNES**

En copie :  
**Mme Marie DOUCET**  
**Directrice des Ressources Humaines**

Rennes, le 15 Novembre 2020

**Objet : Gestion de personnel**

Monsieur Le Directeur,



La CFDT a toujours eu un langage de vérité et ce courrier va s'inscrire dans la continuité. Cela fait des années que nous subissons un chantage à l'attribution d'un nouveau projet de véhicule.

La CFDT consciente des enjeux et du contexte économique a fait le choix d'accompagner toutes les transformations et adaptations permettant au site de se mettre dans une situation favorable à l'obtention d'un futur projet de véhicule.

Les salariés ont par conséquent déjà subit beaucoup d'heures supplémentaires, de changement de poste, etc..

Lors de la dernière réunion du CSE et suite à l'annonce de la suspension de l'équipe de nuit, vous nous avez fait part de la volonté du Groupe de limiter encore le recours au contrat intérimaire et de redéployer les effectifs disponibles sur des postes de production en doublage.

Vous avez mise en avant l'esprit de « solidarité » qui doit régner et s'inscrire dans la durée. Dans cette période si particulière liée au COVID-19, vous accentuez encore la sollicitation des salariés sous couvert de nécessité économique.

Si la CFDT peut comprendre le besoin d'avoir recours à des redéploiements **ponctuels**, nous ne pouvons en aucun cas donner notre aval à des changements de poste dans la durée.

La CFDT tient à vous rappeler que le code du travail ainsi que différents arrêts de la cour de cassation précisent que le changement temporaire des attributions s'applique aux salariés si celui-ci revêt **un caractère exceptionnel et de courte durée.**

**La CFDT exige que :**

- La durée du prêt soit précisée au salarié concerné par un changement de métier.
- Ces prêts soient réalisés avec équité.
- Le nombre et la durée des prêts soient limités par le maintien d'intérimaires.

Nous sommes beaucoup à penser que le COVID-19 a bon dos mais attention à ne pas dépasser les limites !

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Laurent VALY**  
**Secrétaire de la section CFDT PSA**